

**DEPARTEMENT DU GERS**

\*\*\*

**Communauté de Communes  
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

\*\*\*

**DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date convocation : 06/12/2016  
Date de séance : 13/12/2016  
Date d'affichage : 20.12.16  
Numéro d'ordre : 2016-12-095

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	48	53

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Mongausy, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Marcel DESTIEUX (suppléant de Pierre MUN), Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

**Etaient absents :** André PICCIN, Christophe LABBE, Bruno GABRIEL, Pierre AIROLDI

**Etaient absents excusés :** Alain de SCORRAILLE

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.

Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Bruno BODART a donné procuration à Éric ANGELE.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

**Secrétaire de séance :** Daniel DANFLOUS

**Objet : Refinancement du prêt de la Banque Populaire par la Banque Postale**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2016-11-086 du 8/11/2016, le conseil communautaire a autorisé la procédure de rachat du prêt n°07035013 contracté auprès de la Banque Populaire Occitane, dont le capital restant dû s'élève à 1 455 939.65€ au taux de 4.70%.

Plusieurs établissements bancaires ayant été sollicités, la Banque Postale a présenté la meilleure offre.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées, proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité des membres, abstention de Claude SOLLES VIDOU :

- Autorise Monsieur le Président à procéder au refinancement du prêt de la Banque Populaire par la Banque Postale dont les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 514 178.00€

Durée du contrat de prêt : 12ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2029**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 514 178.00€  
Versement des fonds : Avant le 10/01/2017  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.15%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

**Commission :**

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes  
des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre

